

LE COQUESILLON



Le bulletin d'information mensuel



MOT DE LA MAIRE



L'automne est une saison sage et de bon conseil !

Recharge de la plage - 1re étape:

La recharge de plage amènera bien de la circulation dans l'Anse, sur la route du Fleuve, sur la cote de l'Anse et la route 298, c'est plus de 700 voyages de camions en partance de Trois-Pistoles, qui seront déversés sur notre plage et serviront à protéger nos infrastructures municipales.

Cette recharge qualifiée de «petite» s'inscrit dans un projet beaucoup plus ambitieux. En effet, une deuxième étape est prévue pour 2024 afin de protéger l'ensemble du secteur de l'Anse-aux-Coques (2 km). Ladite recharge serait pérenne (30 ans) et assurerait la protection de 160 résidences sur la route du Fleuve.

Projet développement:

Nous invitons toute la population à assister à la présentation publique qui se fera le 24 octobre 2022 à 14 h et 19 h à la salle Louis-Philippe-Ancil situé au 59, rue Saint-Laurent à Luceville, sur le plan d'aménagement de l'Anse-aux-Coques.

Cette présentation est une étape majeure dans le devenir du secteur touristique de Sainte-Luce. Ce projet s'adresse autant aux citoyens qui en bénéficieront à longueur d'année, à nos organismes qui travaillent au développement de notre municipalité et aux touristes.

La firme AECOM sera présente afin d'y présenter leurs travaux et le Groupe Collectif Incognito, représenté par monsieur André Robitaille (oui oui, celui de la télé !) pour présenter le projet de réalisation du secteur du quai et de l'église.

L'arrivée du père Noël:

Nous recevrons, à cette rencontre, vos commentaires sur ces deux projets dans le but de poursuivre nos démarches en vue de sensibiliser les différents ministères et organismes pouvant nous soutenir par leurs subventions.

Nous annonçons aussi un événement qui se tiendra le 11 décembre, soit le déjeuner du conseil. Toute la population sera invitée à venir prendre le déjeuner concocté, offert et servi par votre conseil municipal, entre 9 h et 13 h. Par la suite, suivra la venue du père Noël pour les enfants et des chants de Noël.

C'est un automne tout en couleurs qui nous attend !

Solidairement,

Micheline Barriault, mairesse

DES NOUVELLES DE VOTRE CONSEIL

Le dernier conseil municipal s'est tenu le 04 octobre 2022, l'enregistrement est accessible sur le site web de la Municipalité de Sainte-Luce.

Points d'information:

- Recharge de la plage à partir du 11 octobre 2022 sur une période de 3 semaines, plus de 700 voyages de camions;
- Fête d'Halloween le 30 octobre 2022 de 14 h à 17 h à la salle Louis-Philippe-Anctil;
- Le souper des bénévoles se tiendra le 5 novembre 2022 à 18 h 30 à la salle Louis-Philippe-Anctil;
- Le spectacle pour les 100 ans de René Lévesque se tiendra le 12 novembre 2022 à 19 h à la salle Louis-Philippe-Anctil;
- Des pommes de douche (subvention d'Hydro-Québec) seront disponibles et vendues à la mairie;
- Une rencontre avec la Sûreté du Québec sur la fermeture des rangs en cas de tempête sera convoquée en novembre;
- Nous avons reçu une réponse positive pour la subvention Primeau (fusion des postes de chloration et mise à niveau);
- Nous avons reçu une réponse positive du ministère de la Sécurité publique pour la subvention du prolongement de la rue des Coquillages en lien avec le déplacement des maisons vendues aux enchères (érosion des berges);
- Les conseillers ont donné les rapports de leurs différents dossiers et comités (Comité Sécurité routière - Sandra Bérubé et Joël Gagnon, Comité Embellissement - Marie Côté et Comité Événements et culture - Rodrigue St-Laurent);
- Un rapport de la MRC de La Mitis a été donné: Une demande est faite pour faire un parc régional sur le territoire du Mont-Comi (sans coût), ce qui permettrait de se qualifier pour certaines subventions;
- La récupération du territoire marin et de la plage de Sainte-Luce a été acceptée par la MRC de La Mitis, elle nous appartiendra;
- Une demande de règlement d'emprunt de 250 millions de dollars est faite pour de futurs projets éoliens qui amèneraient des revenus importants pour la MRC de La Mitis et ses municipalités.

Finances:

Tous les comptes à payer ont été adoptés et sont conformes aux prévisions budgétaires.

Administration:

- Lors de la séance du 26 septembre dernier, nous avons accepté la démission de monsieur Bernard Turcotte qui avait été embauché comme directeur général. Nous avons donc procédé à l'embauche d'un nouveau directeur général, soit monsieur Sheldon Côté, ce dernier a travaillé à la Municipalité de Sainte-Luce de 2018 à 2020 en urbanisme et il entra en fonction le 1er novembre 2022. Nous lui souhaitons la bienvenue dans notre équipe ! Entre-temps, c'est monsieur Jean Robidoux, chargé de projet, qui assumera l'intérim d'ici ce temps;
- Nous avons voté une motion de félicitations à monsieur Gilles Gagnon, citoyen de Sainte-Luce, qui, sur une base totalement personnelle, a nettoyé la plage tous les matins durant l'été, et ce, bénévolement;
- Notre contrat avec Telus a été renouvelé;
- Une demande est faite à Postes Canada pour l'entretien des sites des boîtes postales et s'assurer qu'un stationnement sécuritaire soit accessible;
- Une entente entre la municipalité et la Fabrique est intervenue afin d'interdire le stationnement nocturne de roulottes ou autres (camping) sur le stationnement de l'église. L'affichage et le contrôle seront faits par la municipalité;
- Une salle sera fournie gratuitement à madame Geneviève Beauchemin pour des cours de périnatalité;
- La salle Louis-Philippe-Anctil sera prêtée gratuitement pour les fins d'un souper-bénéfice pour la tenue d'une 2e édition du gymkhana (compétition équestre) qui se tiendra sur le territoire de Sainte-Luce;
- Un appui financier est donné à la Chambre de Commerce Mitis pour la soirée reconnaissance (550\$).

Urbanisme:

- Une demande de dérogation mineure pour le 249, route du Fleuve Ouest a été acceptée pour régulariser l'implantation d'une remise;
- Une demande de dérogation mineure pour le 145, route 132 Est a été acceptée pour permettre la construction d'un garage privé;
- Un P.I.I.A. pour le 688, route du Fleuve Est a été accepté pour l'agrandissement de la véranda;
- Un P.I.I.A. pour le 106, route du Fleuve Est a été accepté pour la rénovation du bâtiment accessoire;
- Règlement et modification au plan d'urbanisme pour permettre un «centre de ski de fond» dans une zone agroforestière;
- Adoption du règlement pour les installations septiques avec système de traitement tertiaire avec désinfection aux rayons ultra-violet (fait par la municipalité et chargé sur les comptes de taxes des résidences concernées).

Travaux publics:

- Une demande pour un règlement d'emprunt de 106 000 \$ a été faite pour l'achat d'un balai-aspirateur;
- Une autorisation est donnée pour la vente du véhicule Econoline 350, année 1990, à la compagnie Excavation Robert Fournier pour 500 \$;
- Nous avons accepté la démission de monsieur Jeannot Fournier, opérateur en eau potable et eaux usées. Nous le remercions pour son excellent travail et pour toutes les années de service à Sainte-Luce. Le poste sera affiché;
- Suite au mouvement de personnel, un poste de chauffeur-mécanicien sera affiché;
- Le contrôle qualitatif pour la recharge de plage (entretien) est donné au plus bas soumissionnaire, soit la firme Englobe au coût de 15 803,31 \$;
- Le contrat pour l'ajout de glissières de sécurité dans la réfection du Rang 3 Est est donné au plus bas soumissionnaire, soit Construction BCK inc. au coût de 343 124,49 \$ (inclus dans la subvention) et la surveillance des travaux serait faite par la firme Tetra Tech au coût de 28 000 \$ (inclus aussi dans la subvention).

Sécurité publique:

- Il y a eu une entente entre la municipalité et la Grande-Maison pour relocaliser les locataires au Centre Gabriel-Nadeau en cas de sinistres;
- Un règlement a été déposé afin de se conformer au règlement provincial sur l'encadrement des chiens;
- Il y a eu embauche de 2 pompiers auxiliaires, monsieur Gilles Dionne et monsieur Yves L'Écuyer;
- Après présentation au conseil, par monsieur Vincent Dubé, préventionniste en incendie, il y a eu adoption du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie.

Loisirs:

- Embauche d'un coordonnateur aux loisirs, monsieur Ruffin Stanislas Balifio. Ce dernier entrera en fonction le 17 octobre prochain;
- Une demande d'aide financière est faite à Desjardins pour une surface multisport sur la patinoire du secteur de Luceville. La demande pour la patinoire du secteur Sainte-Luce-sur-Mer et le skateparc se fera en février 2023.

Développement:

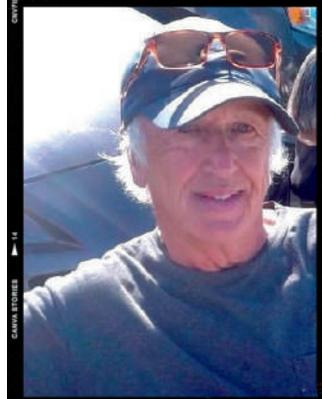
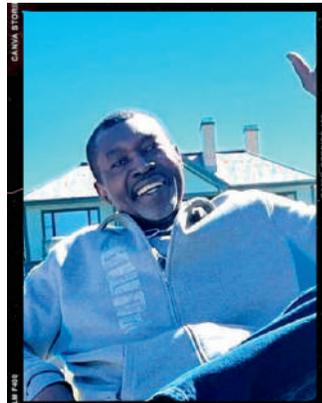
- Nous avons renouvelé notre adhésion à Tourisme Bas-Saint-Laurent au coût de 450 \$;
- Les rôles et mandats des comités municipaux ont été adoptés après consultation auprès de ceux-ci;
- Le programme d'accueil des nouveaux résidents a été adopté, les rencontres commenceront en novembre prochain.



Sheldon Côté, nouveau directeur général et greffier-trésorier à compter du 1er novembre 2022



Émilie Martel, nouvelle agente de développement communautaire, touristique et des communications



Ruffin Stanislas Balifio, nouveau coordonnateur des loisirs



Photo de Gilles Gagnon, citoyen de Sainte-Luce qui a personnellement nettoyé la plage, à tous les matins durant l'été, et ce, bénévolement.



COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

APPEL D'OFFRES

Les municipalités de Sainte-Luce, Sainte-Flavie, Saint-Donat, Saint-Joseph-de-Lepage et Sainte-Angèle-de-Mérici, demandent des soumissions publiques pour la collecte des matières résiduelles destinées à l'enfouissement, des matières recyclables, des matières organiques et des encombrants, et ce, sur tout le territoire de ces municipalités, pour les années 2023 et 2024.

Les documents nécessaires à la soumission sont disponibles sur le site du « Système électronique d'appel d'offres » (SEAO), à l'adresse suivante; (www.seao.ca), à compter du 17 octobre 2022.

Le responsable de l'appel d'offres est monsieur Jean Robidoux, chargé de projet de la Municipalité de Sainte-Luce, qui peut être contacté au numéro de téléphone 418 739-4317, ou à l'adresse courriel: jeanrobidoux@sainteluce.ca

Conditions de soumission

Les soumissions, dans des enveloppes cachetées, portant la mention «**Soumission pour la collecte des matières résiduelles pour les années 2023 et 2024**», seront reçues au bureau municipal de Sainte-Luce, à l'adresse indiquée ci bas, **avant 10 h**, heure locale, le **14 novembre 2022**. Elles seront ouvertes publiquement immédiatement après l'heure limite.

Monsieur Jean Robidoux, chargé de projet
Municipalité de Sainte-Luce
1, rue Langlois
Sainte-Luce (Québec) G0K 1P0

Les soumissionnaires sont tenus de respecter les politiques de gestion contractuelle émises par les municipalités participantes à l'appel d'offres, vous pouvez consulter ces politiques sur le site web de chacune des municipalités concernées. Les soumissionnaires doivent remplir les déclarations se rattachant à ces politiques, qui sont jointes aux documents d'appel d'offres et les remettre obligatoirement avec leurs soumissions. Les liens pour retrouver les politiques de gestion contractuelle de chacune des municipalités sont les suivants :

Pour Sainte-Flavie : <https://www.sainte-flavie.net/images/Upload/Files/reglements-documents/reglement-no-2018-04-gestioncontractuelle.pdf>
Pour Saint-Donat : <https://saintdonat.ca/votre-municipalite/appe-d-offre-seao>
Pour Saint-Joseph-de-Lepage : <https://www.municipalite.saint-joseph-de-lepage.qc.ca/reglementation-municipale.html>
Pour Sainte-Angèle-de-Mérici : <https://municipalitesam.ca/publication/politiques-et-programmes>
Pour Sainte-Luce : <https://sainteluce.ca/municipale/contrat.php>

Seules les personnes, sociétés ou compagnies ayant leur principale place d'affaires au Québec ou, lorsqu'un accord gouvernemental est applicable, dans une province ou un territoire visé par cet accord, seront admises à soumissionner.

Les soumissions doivent être accompagnées de chèques visés émis à l'ordre des municipalités participantes, au prorata de leur portion respective du contrat ou de cautionnement de soumission à hauteur de 10 % du montant de la soumission valide pour chacune des municipalités, et ce, pour une période de 30 jours à compter de la date d'ouverture des soumissions.

Pour être considérée recevable, toute soumission devra être conforme aux documents d'appel d'offres, faite sur les formulaires fournis avec le devis et être accompagnée des documents demandés.

La responsabilité des municipalités n'est aucunement engagée du fait que les avis ou documents quelconques véhiculés par le système électronique contiennent quelques erreurs ou omissions que ce soit. Par conséquent, tout soumissionnaire doit s'assurer d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

Les municipalités de Sainte-Luce, Sainte-Flavie, Saint-Donat, Saint-Joseph-de-Lepage et Sainte-Angèle-de-Mérici se réservent le droit de n'accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions qui lui seront présentées, et n'encourra aucune obligation, poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subies par les soumissionnaires à la suite de telles décisions. Elle se réserve également le droit de retrancher du contrat certaines parties des travaux projetés.

Donné à Sainte-Luce, le 17 octobre 2022.

Jean Robidoux, B. Urb., gma
Chargé de projets



AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro R-2022-332, modifiant des éléments du plan d'urbanisme règlement no. 2009-113 concernant l'affectation forestière

Avis public est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance tenue le 4 octobre 2022, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement intitulé «Règlement no. R-2022-332 modifiant un élément du plan d'urbanisme, soit le règlement no. R-2009-113, concernant les usages compatibles dans l'Affectation agroforestière (AGF)».

Le but de ce règlement est d'autoriser les centres de ski de fond comme usage compatible dans l'Affectation agroforestière.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le mercredi 2 novembre 2022, à 19 h, à la salle Louis-Philippe-Anctil située au 59, rue Saint-Laurent. Au cours de cette assemblée publique, une personne désignée par le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet de règlement contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'un référendum.

Ce projet de règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 1, rue Langlois à Sainte-Luce, aux heures normales d'ouverture, ainsi que sur le site Web de la municipalité (www.municipalite.sainte-luce.ca).

Donné à Sainte-Luce ce 6 octobre 2022.

Jean Robidoux

Directeur général et greffier-trésorier par intérim



AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro R-2022-333, amendant le règlement de zonage de la municipalité pour autoriser l'usage Centre de ski de fond dans la zone 204 (AGF)

Avis public est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance tenue le 4 octobre 2022, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement intitulé «Règlement no. R-2022-333, amendant le règlement de zonage de la municipalité pour autoriser l'usage Centre de ski de fond dans la zone 204 (AGF)».

Le but de ce règlement est d'autoriser l'usage «Centre de ski de fond» dans la zone 204 (AGF). La zone 204 (AGF) est délimitée à l'Ouest par la Ville de Rimouski, au Sud par le Rang 3 Ouest, à l'Est par la ligne séparatrice des lots numéros 3 465 815 et 3 465 824 du cadastre du Québec (pépinière) et au Nord par l'autoroute 20.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le mercredi 2 novembre 2022, à 19 h, à la salle Louis-Philippe-Anctil, située au 59, rue Saint-Laurent. Au cours de cette assemblée publique, une personne désignée par le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet de règlement contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'un référendum.

Ce projet de règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 1, rue Langlois à Sainte-Luce, aux heures normales d'ouverture, ainsi que sur le site Web de la municipalité (www.municipalite.sainte-luce.ca)

Donné à Sainte-Luce ce 6 octobre 2022.

Jean Robidoux
Directeur général et greffier-trésorier par intérim

Bibliothèque du secteur Sainte-Luce-sur-Mer

Les mercredis, il y aura du changement !

À partir du 9 novembre, les heures d'ouverture des mercredis seront de 18h à 20h.

Ce petit changement des heures d'ouverture des mercredis sera permanent et vise à un plus grand accès à la bibliothèque.

Note: Les heures d'ouverture des dimanches restent de 10h à midi.



La Municipalité de Sainte-Luce présente



Bal d'Halloween pour les enfants

Danse, défilé costumé, chasse aux trésors, prix de présence et plus encore!

Salle Louis-Philippe-Anctil, secteur Luceville
14 h à 17 h

Nous invitons les parents à accompagner leurs enfants



Présentation publique du plan d'aménagement de L'Anse-aux-Coques

Bienvenue à toute la population de Sainte-Luce et
particulièrement aux amateurs d'aménagement et de
développement touristique!



LUNDI 24 OCTOBRE 2022
PRÉSENTATION À 14 H ET À 19 H
SALLE LOUIS-PHILIPPE-ANCTIL

Pour plus d'informations, developpement@sainteluce.ca, 418-739-4420

RÉCITAL HOMMAGE

AVEC PIERRE MICHAUD

Cent-ans !

René Lévesque

Accompagné de
Jean-Maurice Lebreux,
guitariste
et Julien Lebreux,
bassiste

12 novembre 2022

à 19h30

Salle Louis-Philippe-Anctil

Billets en vente à la porte: 7.50\$

Anecdotes de vie accompagnées de
chansons de son répertoire et de
celui de Félix, Pierre Michaud ravive,
à l'occasion du centenaire de la
naissance de René Lévesque,
souvenirs de ce gaspésien
« bâtisseur de nation » qui a si
profondément marqué le Québec.



DISTRIBUTION DE POMMES DE DOUCHE

FIXE

4.60 \$

TÉLÉPHONE

6,90 \$

VEUILLEZ VOUS PRÉSENTER AU
BUREAU MUNICIPAL POUR OBTENIR
VOTRE TROUSSE DE POMME DE
DOUCHE !